

# CHARTRE ETHIQUE DES ASSOCIATIONS

« Mieux Être Normandie »,

Et « Les Amis du Mieux Être »

## Table des matières

Table des matières .....	1
Préambule.....	3
Objet des associations .....	3
Objet de la Charte: .....	3
Valeurs et état d'esprit .....	4
Adhérents et membres pro.....	6
Chaque praticien membre adhérent de l'association Mieux-Être Normandie.....	6
Pour les membres de l'association Les Amis du Mieux-Être :.....	6
Engagement du praticien : .....	6
L'adhésion du membre professionnel pour MEN et AME.....	8
Conditions de participation aux actions .....	8
Avantages mis à la disposition des adhérents professionnels à MEN et AME .....	9
Communication.....	9
Membres sympathisants, bénévoles .....	10
L'adhésion du membre non professionnel pour AME.....	10
Avantages mis à la disposition des membres sympathisants .....	10
Les engagements des associations : .....	11
Protection des données personnelles.....	11
Le droit à l'image et à la diffusion.....	11
Modification de la charte.....	12
Radiation .....	12
Signature : .....	13



## Préambule

La charte est le reflet des valeurs des deux Associations, celles dans lesquelles tout membre se sent en cohérence pour avancer, évoluer, agir dans la même direction

## Objet des associations

Les associations «Mieux-Être Normandie» et «Les Amis du Mieux-Être» ont pour objet de faire découvrir, d'informer, de transmettre et de promouvoir, auprès de tout public, des techniques et pratiques relevant du bien-être, du mieux-être, de la prévention et du développement personnel, dans le respect de la déontologie propre à chaque discipline.

Elles s'appuient sur une dynamique d'échange, de partage et de mise en réseau des professionnels, acteurs de ces pratiques.

L'association AME est ouverte à tous, sous réserve d'un refus par le bureau conformément au statut, l'association MEN est ouverte uniquement aux professionnels déclarés et assurés, sous couvert d'une unanimité conformément aux statuts.

Cette ouverture se fait dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels et philosophiques.

Toute propagande politique, tout prosélytisme religieux ou tout marketing de réseau abusif sont interdits au sein des associations.

## Objet de la Charte:

- ✿ Créer des repères partagés favorisant l'harmonie, l'humanité et l'efficacité de nos actions
- ✿ Développer la confiance et la sécurité de chacun des membres pour s'exprimer, être entendu et épanouir ses talents
- ✿ Soutenir l'équilibre de chacun et éviter les comportements réactifs défensifs au profit d'attitudes constructives
- ✿ Favoriser l'écoute et l'émergence de la sagesse du groupe, au service de la mission de l'association
- ✿ Soutenir la diffusion du mieux-être par le partage d'expériences, en évitant les démarches commerciales

## Valeurs et état d'esprit

### Respect de Soi (ici des associations) , Respect de l'autre (les participants acteurs et demandeurs ) et Responsabilité (ici être capable de donner une réponse à)

- 🌸 Développer un esprit de coopération
- 🌸 Collaborer et mutualiser la force des compétences au sein de notre réseau
- 🌸 Favoriser l'entraide, les regroupements et les évolutions entre les adhérents, à partir de leurs compétences croisées

Chaque adhérent est invité à cet esprit de coopération et de collaboration, à partir de ses compétences et de ses talents reconnus.

Les associations ont pour visées de faciliter les rencontres, échanges et mises en œuvre de prestations au service de ses adhérents professionnels et de progresser ensemble

Les valeurs clés des associations sont : la bienveillance, la tolérance, l'esprit positif, la coopération, le respect des pratiques de chacun, le respect du public.

- 🌸 Bienveillance : vouloir du bien pour soi et pour les autres
- 🌸 Respect : respecter la parole de chacun comme étant sa vérité ; chacun veille à éviter les jugements, interprétations, suppositions et reproches, sous-entendus, au profit de l'expression de ses ressentis, de ses besoins et la formulation de demandes concrètes
- 🌸 Souveraineté : chacun prend la responsabilité de ses paroles, ses actes, ses émotions et ses réactions
- 🌸 Authenticité : oser dire, parler vrai, même maladroitement, en étant attentif à le faire sans être blessant
- 🌸 Équivalence : reconnaître la valeur et le pouvoir de chacun ; accorder autant de valeur aux points de vue minoritaires, qu'aux points de vue majoritaires
- 🌸 Principe de réalité : chacun accepte les contraintes liées au temps, aux lieux et aux moyens matériels dont nous disposons ensemble
- 🌸 Confidentialité : chacun s'engage à respecter la confidentialité des propos tenus par les membres du groupe. Les double-liens communiquent à leurs cercles respectifs les prises de décision, dont ils se sont rendus solidaires

- 🌸 Joie : laisser de la place à l'humour (respectueux), à la légèreté et aux réjouissances
- 🌸 Ancrage : ancrer toutes les actions et propositions des associations en accord avec leurs valeurs et en cohérence avec leur choix initial de transmission du mieux-être à tous
- 🌸 Accessibilité : rendre accessibles les pratiques les savoirs, les vulgariser dans leur compréhension, leur terme, sans aucun élitisme philosophique, spirituel ou technique
- 🌸 Ouverture : à tous et pour tous dans les transmissions des savoirs et des pratiques
- 🌸 Réseau, Communication : diffusion des pratiques, au plus grand nombre des demandeurs de bien-être, collaboration entre membres et adhérents dans le but de cette diffusion. Il pourra arriver d'élargir à des non membres, si validation par le bureau
- 🌸 Richesse Humaine : les expériences de chacun viennent enrichir le groupe et son évolution
- 🌸 Accompagnement Humain : chaque accompagnement se fait dans le respect de l'autre et de ses besoins
- 🌸 Respect de la vie : oeuvrer ensemble dans un état d'esprit de coopération, soutenir une dynamique fertile et créer une communauté solidaire, au sein de laquelle il sera évident de ne pas porter atteinte à la vie d'autrui de quelque façon que ce soit (physique, psychologique, émotionnelle)
- 🌸 Qualité de présence : relation authentique inspirante sans objectifs, ni résultats, disponibilités dans la mesure de chacun, dans le but de créer des liens avec soi-même et les autres
- 🌸 Entraide et complémentarité : chacun s'engage à soutenir, à apporter sa valeur ajoutée au groupe, en permettant une mise en valeur de tout à chacun
- 🌸 Liberté : de penser et d'agir dans le respect de la liberté de l'autre, du groupe et des valeurs des associations
- 🌸 Lieu d'entraide qui réunit un groupe de personnes qui agissent dans la même direction dans un cadre de bienveillance

## Adhérents et membres pro

### Chaque praticien membre adhérent de l'association Mieux-Être

#### Normandie

- ✿ Dispose des qualifications professionnelles nécessaires lui permettant d'exercer à titre professionnel son activité
- ✿ A effectué les démarches administratives, juridiques et d'assurances nécessaires à l'exercice de son activité.

### Pour les membres de l'association Les Amis du Mieux-Être :

- ✿ Pour les professionnels conditions identiques aux adhérents MEN. Mais AME peut accueillir les personnes en cours de formation, ou de reconversion professionnelle.

### Engagement du praticien :

- ✿ Respecter cette charte dans le cadre de ses interventions
- ✿ Faire connaître l'association et ses activités auprès des professionnels et du public
- ✿ Participer à la vie de l'association et remplir les engagements librement consentis
- ✿ Travailler, coopérer, collaborer avec l'équipe de l'association et les professionnels adhérents
- ✿ Observer avec discernement les règles de la confidentialité
- ✿ Exercer son activité avec humanité, probité et loyauté sans aucune discrimination d'âge, de sexe, de race, de religion ou d'appartenance politique ; il s'interdit toute pratique sectaire ou dogmatique
- ✿ N'utiliser aucun produit, aucune technique, ni aucune méthode qui seraient dangereux ou illicites, contraires aux pratiques du bien-être et aux lois en vigueur en France
- ✿ Ne pratiquer que les techniques pour lesquelles il est qualifié, formé, certifié, expérimenté
- ✿ Toujours observer le principe fondamental du respect de la personne humaine

- 🌸 Respecter les valeurs de responsabilité, tolérance, liberté individuelle et dignité humaine, tant envers les personnes qui le consultent qu'envers ses confrères
- 🌸 Ne nuire en aucune façon aux associations Mieux-Être Normandie, Les Amis du Mieux-Être ou à l'un de ses membres
- 🌸 Privilégier sur les stands ou les actions sa communication, celle des autres membres et adhérents et des partenaires des associations. Pour toute autre communication, des praticiens non membre, non adhérents ou des non partenaires, une demande devra être faite auprès du bureau
- 🌸 Prévenir les membres du bureau d'un usage de la structure associative à des fins contraires à cette Charte de déontologie par l'un de ses membres
- 🌸 Avoir pour objectif de restaurer au maximum l'autonomie de la personne qui le consulte
- 🌸 Ne poser aucun diagnostic médical et n'intervenir dans aucune décision thérapeutique
- 🌸 N'émettre aucune réserve, ne revenir sur aucune décision, sur aucun diagnostic, sur aucune ordonnance, du médecin traitant de la personne
- 🌸 Orienter une personne vers un médecin en cas de doute sur son état de santé physique ou psychologique
- 🌸 Observer l'attitude absolue de réserve et de secret professionnel envers toutes les personnes qui le consultent
- 🌸 Respecter la totale liberté de choix des personnes qui font appel à ses services
- 🌸 ce dernier s'engage à toujours garantir une prestation optimale, notamment en maintenant ses compétences au plus haut niveau à l'aide de cours, de formations complémentaires ou autres stages. Il ne doit jamais manquer de faire régulièrement son propre bilan intérieur et sur sa pratique
- 🌸 A rester dans une démarche de conseil personnalisé pour le commerce de produits directement ou indirectement liés à ces pratiques, et pour le moins dans le respect des valeurs qui y sont associées. Aucune forme de vente forcée ou contrainte ne pourra être tolérée
- 🌸 Les prestations réalisées lors des événements publics (salons, ateliers, démonstrations) sont sous la seule responsabilité du praticien et n'engagent en rien la



responsabilité de l'association.

## **L'adhésion du membre professionnel pour MEN et AME**

L'adhésion pourra être effective après la réception par l'association des éléments constitutifs de celle-ci (Tout dossier incomplet ne sera pas traité), et après la validation du bureau de cette candidature.

Les pièces à fournir :

- 🌸 Bulletin d'adhésion complété et signé ou avec inscription et validation adhésion en ligne
- 🌸 Règlement de la cotisation annuelle
- 🌸 Charte de déontologie signée
- 🌸 Règlement intérieur signé si règlement intérieur
- 🌸 Attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle et en cours de validité (à produire chaque année)
- 🌸 Copie de l'enregistrement Insee ou Registre du commerce
- 🌸 Copie du ou des diplômes attestant de la formation du professionnel, certification, ou attestation de formation, et/ou, validation, recommandation ou reconnaissance des expériences, des acquis
- 🌸 Fiche de renseignements destinée au site internet ainsi qu'une photographie (envoi par email) avec clause de cession du droit à l'image signée

## **Conditions de participation aux actions**

Il est convenu que l'entrée du salon ou des conférences ou toutes actions est libre et gratuite et que la participation à toutes les activités présentées sont entièrement gratuites (ateliers, conférences, démonstrations).

Le bureau se réserve éventuellement le droit de proposer la mise en place de la participation libre sous certaines conditions. Mais ceci reste exceptionnel.

L'association peut par ailleurs être amenée à représenter l'ensemble des membres adhérents en

participant à des événements locaux ou en étant exposant lors de salons professionnels ou chez les partenaires.

## **Avantages mis à la disposition des adhérents professionnels à MEN et AME**

- ✿ animer une communauté de professionnels en proposant la mutualisation des actions (communication, salons, conférences, presse, partenariats...)
- ✿ soutenir, dans la mesure du possible, les professionnels dans le développement de leur activité, faciliter les soutiens nécessaires et les accompagnements adaptés aux besoins des professionnels (actualités, échanges de pratiques, coaching, codéveloppement, ateliers, formations.... )
- ✿ valoriser l'expérience de tous et favoriser les échanges
- ✿ organiser l'évaluation régulière des actions et les adapter à l'évolution des besoins dans la mesure du possible

## **Communication**

**Pour la réalisation de son objet, l'association communique par le biais de :**

- ✿ Pages sur les réseaux sociaux
- ✿ Un site internet
- ✿ Une newsletter adressée aux personnes inscrites sur le fichier de coordonnées propre à l'association
- ✿ Des flyers institutionnels

Dans la mesure du possible, et en fonction des conditions techniques, budgétaires, et temporelles les membres adhérents des associations seront mis en avant sur l'un ou/et l'autre de ces supports.

Le bureau de l'association se réserve le droit de supprimer tout contenu porteur de déviance éthique ou morale, qui émane d'un membre de l'association ou du public (visiteur).

Les offres diffusées via l'association devront être en accord avec la prestation fournie. Si un litige

survenait, seul le professionnel praticien en supporterait la responsabilité.

Les membres adhérents peuvent demander au Bureau l'autorisation de faire état de leur statut de membre de l'association sur leur flyers, leur réseau et leur site en apposant le Logo MEN pour les adhérents MEN, le logo AME pour les AME

## **Membres sympathisants, bénévoles**

Les membres sympathisants sont des personnes physiques ou morales désireuses de soutenir les actions de l'association.

Ils adhèrent sans restriction aux valeurs de l'association.

### **L'adhésion du membre non professionnel pour AME**

L'adhésion pourra être effective après la réception par l'association des éléments constitutifs de celle-ci (Tout dossier incomplet ne sera pas traité).

Bulletin d'adhésion complété et signé ou avec inscription et validation adhésion en ligne.

Règlement de la cotisation annuelle

Charte de déontologie signée

Règlement intérieur signé si règlement intérieur

Et après la validation du bureau de cette candidature.

### **Avantages mis à la disposition des membres sympathisants**

L'Association s'engage :

Auprès du public à :

- accueillir et rendre accessible au plus grand nombre, les activités (ateliers, stages, formations...) proposées par les professionnels intervenant au sein de l'association,
- garantir les compétences et la déontologie des professionnels intervenant au sein de l'association, • garantir le respect des normes d'accueil du public dans les lieux où s'exercent ses activités.

## **Les engagements des associations :**

Chaque année, le bureau informera les adhérents et les membres des projets en cours et à venir. Concernant les salons, il proposera dans la mesure du possible, un espace exposant aux membres adhérents de l'association MEN, et ensuite aux membres les amis du Mieux être.

Les associations se réservent le droit de refuser ou de ne pas proposer de stand dans la logique première d'offrir aux visiteurs un salon avec une offre large et variée.

L'attention sera portée sur la localisation géographique du lieu d'exercice (réseau de proximité) et sur la possibilité de faire découvrir au public des pratiques venant élargir le champ des offres.

## **Protection des données personnelles**

Les membres sont informés que l'association met en œuvre un traitement automatisé des informations nominatives les concernant, destinées au bureau de l'association. Ce fichier est à l'usage exclusif de l'association. La durée de conservation des données est de 1 an, le temps de l'adhésion.

Le droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données est conservé par le membre adhérent ainsi que la limitation du traitement. Le membre adhérent peut s'opposer au traitement des données le concernant et dispose du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant au secrétaire de l'association.

## **Le droit à l'image et à la diffusion**

Dans le cadre du ou des salons

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et à la voix, les membres, adhérents et acteurs au sein des associations, autorisent les associations à diffuser et à utiliser les photos, vidéos, enregistrements.

Les photographies, vidéos, enregistrements pourront être exploités et utilisés directement par les associations, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : internet - Presse,

- Livre, - Carte postale, - Exposition, - Publicité, - Projection publique, - Concours, - Autre.

Les associations bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies, vidéos, enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les membres, adhérents, acteurs, reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Les photos, vidéos, enregistrements effectués pas les associations sont la propriété de l'association et ne peuvent être transmises.

## **Modification de la charte**

La Charte est remise à chaque nouvel adhérent. Elle est mise à la disposition des membres de l'association et du public sur le site internet. Elle peut être modifiée à tout moment par le bureau, la modification sera mise sur le site, elle s'applique au jour de sa diffusion.

## **Radiation**

Selon les statuts de l'association, l'exclusion ou la radiation peuvent être prononcées par le Bureau pour infraction aux statuts ou pour tout motif portant préjudice aux intérêts moraux et matériels de l'association, ou pour motif grave.

Parmi ces motifs figurent : la condamnation pénale ; le non-respect du présent règlement, de la Charte de déontologie ou des valeurs liées à l'objet de l'association ; une attitude portant préjudice à la réputation ou aux activités de l'association ; la faute intentionnelle à l'égard de l'association.

Ces motifs peuvent être constatés directement par les membres du bureau ou être portés à sa connaissance par le public ou les autres membres de l'association.

La radiation est prononcée par le bureau après avoir entendu le membre concerné par la procédure engagée.

La connaissance et l'application de ces règles par tous permet de respecter l'association et ses

valeurs. Cette charte sera communiquée à tous les adhérents MEN , les membres AME, et tous les acteurs praticiens, bénévoles.

Toutes décisions ou actions qui iraient à l'encontre de cette charte ne pourront pas être validés ou mises en place.

Toute personne qui n'adhère pas à cette charte, sera dans l'impossibilité d'être ou de maintenir son adhésion MEN ou d'être membre AME, et ne pourra ?

Chaque adhérent MEN, membre AME , et participant à nos actions doit être signataire de cette charte.

Dans le cas contraire, cette personne sera automatiquement exclue de nos actions et des associations.

## Signature :

Pour contacter l'association MIEUX ÊTRE NORMANDIE

Site : <https://www.mieuxetrenormandie.fr/>

Mail : [contact@mieuxetrenormandie.fr](mailto:contact@mieuxetrenormandie.fr)

Tel 06 72 87 79 27



Pour contacter l'association Les Amis du Mieux Être

Site : <https://www.lesamisdumieuxetre.fr/>

Mail : [lesamis@mieuxetrenormandie.fr](mailto:lesamis@mieuxetrenormandie.fr)

Tel 06 72 87 79 27